

**ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE DES 28 FÉVRIER et 7 MARS**  
**2021**

**COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**  
**Commune de 1000 habitants et plus**

➔ **Mandat en vue du dépôt de candidature pour l'enregistrement de la liste signé du candidat tête de liste**

pour les candidats désignant un représentant chargé de déposer le dossier de candidature

➔ **Déclaration de candidature de la liste**

Formulaire Cerfa N° 14998\*02 daté et signé

➔ **Déclaration de candidature complétée par chaque candidat, y compris le candidat tête de liste**

Formulaire Cerfa N° 14997\*03 daté et signé

➔ **Liste des candidats au conseil municipal, dans l'ordre de présentation**

➔ **Liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires dans l'ordre de présentation**

➔ **Justificatif d'identité avec photographie**

➔ **Document(s)**

- pour le candidat électeur dans la commune où il se présente (1 document)

**attestation d'inscription sur la liste électorale** (ou liste électorale complémentaire municipale) **ou**

copie de la décision de justice ordonnant l'inscription sur la liste électorale de la commune

- pour le candidat électeur dans une autre commune que celle il est candidat (2 documents)

**attestation d'inscription sur la liste électorale de sa commune**

**et**  
document de nature à prouver l'attache du candidat avec la commune dans laquelle il se présente

- pour le candidat non inscrit sur une liste électorale (3 documents)

preuve de la qualité d'électeur (preuve de la nationalité et bulletin n°3 du casier judiciaire)

**et**  
document de nature à prouver l'attache du candidat avec la commune dans laquelle il se présente

■ pour le candidat ressortissant d'un État membre de l'UE autre que la France  
déclaration certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont il a la nationalité

Tous les documents sont accessibles à partir du site internet de la préfecture  
<https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-elections/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles2/Se-porter-candidat-commune-1000-habitants-et-plus>